Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260223-DCM_2026_04-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Le vingt-trois février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le seize février deux mille vingt-six.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ, M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

Absents excusés : M. Alexandre MOYOU,

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT,

Délibération n°2026/04

TRAVAUX CONFIÉS AU SDEF: ÉCLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION DE 3 POINTS LUMINEUX – ESPACE GUILLAUME LEJEAN OUVRAGES N°212-213-214

Rapporteur : Mathieu BRETON

Les trois points lumineux situés dans le parc de l'espace Guillaume Lejean ont besoin d'être rénovés. En effet, les lanternes actuelles ne peuvent être équipées de LED, il faut donc les changer, le nouveau modèle est similaire à l'ancien.

Annie Loneux précise que les lanternes devront être équipées de vitres, car il s'agit là d'une prescription posée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Les dépenses sont réparties ainsi :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	*dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)*	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	2 700,00 €	3 240,00 €	50% HT dans la limite de 800€ HT/point lumin. Et 100% HT au-delà du plafond (3 points lumineux)	1 200,00 €	**1 500,00 €**	**0,00 €**	131
TOTAL	2 700,00 €	3 240,00 €		1 200,00 €	**1 500,00 €**		

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260223-DCM_2026_04-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de réalisation des travaux de rénovation des points lumineux 212, 213 et 214 situés dans le parc de l'espace Guillaume Lejean,
- **Accepte** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 1 500,00 €
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,